

Succession avec des enfants d'un premier mariage

Par nanie 62, le 29/08/2010 à 21:56

Bonjour,

Cela fait 3 ans que nous avons fait construire une maison avec mon concubin. Il a trois enfants de son premier mariage et nous en avons deux ensemble. Nous voudrions régulariser notre situation pour nous protéger en cas de décès de l'un de nous deux. Est ce qu'il serait mieux de nous marier ou de nous pacser ? Merci de bien vouloir nous conseiller.

Par mimi493, le 29/08/2010 à 23:36

Vous marier. Le conjoint survivant a des droits.

MAis ça ne suffira pas. Il faudra en plus, faire un testament car les enfants ont droit d'office à leur part réservataire

Amha, faire un contrat de mariage devant notaire pour inclure la maison dans la communauté

Par amajuris, le 30/08/2010 à 11:22

bjr,

pour protéger le conjoint survivant la meilleure solution est le mariage avec adoption du régime de la communauté universelle avec attribution intégrale des biens au conjoint survivant.

toutefois les enfants du défunt disposent d'une action en retranchement (ou en réduction) en application de l'article 1527 du code civil qui restreint l'intérêt de la communauté universelle. consultez un notaire pour plus de précisions (votre situation est fréquente). cdt

Par mimi493, le 30/08/2010 à 12:01

C'est aussi le meilleure moyen d'avoir des ennuis en cas de divorce ... :) La communauté universelle ne se fait que dans des cas particuliers Dans leur cas, une communauté conventionelle en incluant la maison dans la communauté, me parait bien.

Mais comme toujours : réfléchir avant d'acheter le bien immobilier, car une SCI avec clause de tontine, c'est bien pour les concubins.